

Pour inventer la France de demain, façonnons le monde rural de demain

juin 2018

« Le télétravail, oui mais à condition d'avoir le haut débit »¹

« Que les choses soient simples à mettre en oeuvre ! »²

¹ Citation d'un maire rural lors de l'Assemblée générale des maires ruraux des Alpes de Haute-Provence, le 26 mai 2018

² John Billard, vice-président de l'AMRF en charge du numérique

Introduction

En février 2018, Le ministère de la Cohésion des territoires lançait une « Mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique ». Elle est confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler.

Cette mission revêt un intérêt particulier pour la vision que porte l'AMRF. Elle défend un aménagement équilibré du territoire, notamment pour le développement économique et sa meilleure répartition sur le territoire. Si l'enjeu majeur réside dans l'installation et le développement d'entreprises, la Mission peut utilement contribuer à identifier et stimuler les modes d'organisation de cette forme de travail « délocalisée » ou sous forme de micro entreprise, et accentuer les pratiques dont l'intérêt est général dans cette logique que développe l'AMRF depuis ses débuts, à savoir une meilleure « occupation de l'espace ».

D'où l'idée de cette contribution d'insister davantage sur les objectifs de ce développement dans l'évolution ou la mutation des formes de travail. Le sujet est à la fois économique, social et environnemental. Il est parmi les sujets qui caractérisent la belle opportunité de répondre aux besoins actuels d'allier vie privée/vie professionnelle dans un environnement sain. Il est indispensable de partir de ces tendances d'évolution du travail ou des nouveaux métiers, de ces formes de travail pour fabriquer les réponses qui peuvent se développer en milieu rural.

Nous le faisons, sans exclure une réflexion sur les moyens tels que les espaces de travail partagés et ou encore la délocalisation du travail. Mais rien ne serait pire que de reproduire les échecs de nombre de maisons de santé où les médecins ne viennent pas ! La crainte serait de mettre des fonds pour favoriser la création d'espaces de coworking, tiers lieux ou autres locaux multi-usages, par effet d'aubaine ou de mode (voire électoraliste).

Un outil au service d'un aménagement équilibré du territoire

- **Le télétravail pourra favoriser la redynamisation des espaces ruraux et accentuer sa densification**

Les logiques d'aménagement du territoire ont depuis plusieurs décennies favorisé la concentration des emplois. Le phénomène s'est amplifié par la logique économique ainsi que depuis quelques années de l'effet discriminant numérique, qui favorise l'installation dans les zones couvertes et en même temps dissuade soit de rester soit de s'installer nombre d'opérateurs économiques.

Cette logique atteint ses limites observables à la fois dans les difficultés du quotidien de plus en plus de Français migrant vers les pôles urbains disent en souffrir voire comme le rappelle l'étude récente du Forum Vies mobile³, suscite une envie de départ des zones très denses. A l'inverse, le monde rural, malgré une dynamique démographique globale positive ne concentre qu'une infime partie des emplois.

Dans un article de 2014, le chercheur Laurent Rieutort⁴, de l'Institut d'aménagement et de développement des territoires de Clermont-Ferrand publie un article qui résume l'enjeu. Dans le tiers du pays composé des communes les moins denses, la part d'actifs qui y travaille est de 4 %. Sur 180 000 km², travaillent seulement 900 000 personnes sur les 29 millions d'actifs.

Pour autant, les récentes données de l'Insee (2016), témoignent que ce sont dans les zones les moins denses que la part d'actifs qui habitent augmente davantage en proportion que la moyenne : près de 10 % d'augmentation dans la part d'actif parmi les résidents des zones peu denses contre 5,8 en moyenne.

Le phénomène des navetteurs explose comme le signale le CGET dans son travail sur le télétravail, le nombre d'heures de temps passés dans les transports explose et recèle un gisement formidable d'heures de travail si l'actif ne fait pas le déplacement. Le potentiel de télétravailleurs ruraux augmente donc.

- **Le télétravail pourra favoriser la décongestion des zones denses**

L'enjeu est majeur est global et commun à tous, comment vivre (et survivre) dans des zones polluées durablement, des univers automobiles denses sans *dédensifier* l'utilisation des infrastructures ?

Le télétravail illustre le fait que les communes rurales sont une alternative à la congestion urbaine. Réduire la contrainte à « envahir » la ville par une polarisation relative sur les zones rurales est un acte « quadruplement gagnant » : pour la ruralité, l'urbain, pour l'employeur, pour le salarié.

- **Le télétravail favorise une meilleure qualité de vie des ruraux**

Les actifs ruraux sont de plus en plus dépendants de leur mobilité : c'est un enjeu majeur que de leur proposer des aménagements type « télétravail ». Il semble essentiel de favoriser cette nouvelle façon de travailler là où les « publics » en expriment l'envie !

Il s'agit à la fois de jeunes actifs tentés par la micro-entreprise mais aussi et surtout les « quadra » qui après une expérience en pôle urbain aspirent à vivre autrement qui impliquent la création ou le déploiement d'un certain nombre de services pour qu'ils décident de franchir le pas.

³ Etude réalisée par l'Observatoire Société et Consommation pour le Forum Vies Mobiles, dans le cadre d'un projet visant à imaginer une Ile-de-France sans voiture à l'horizon 2050

⁴ La ruralité en France : des potentiels oubliés ?, in Population et avenir, 2017

Pour autant, nombre d'études montrent que le plus important reste la question de la liberté d'organisation de l'emploi du temps du salarié, davantage que l'enjeu du cadre de travail. Or *télétravailler*, c'est gagner du temps :

- Du temps de travail pour l'entreprise et le salarié
- Du temps de loisir pour le salarié
- Du temps d'implication pour la collectivité (ou la zone) de résidence

Locaux

Créer un tiers-lieux rural, c'est aussi bénéficier de la vacance dans le cœur des villages pour reconfigurer un espace et l'insérer dans un écosystème de proximité avec d'autres services ou populations. Le monde rural permet de disposer rapidement de locaux accessibles. Ils pourraient y être aidés à la faveur d'un plan analogue à celui qui a privilégié les cœurs de centre-ville en 2018.

Un outil à caler sur les spécificités rurales

Conserver des actifs dans son village de résidence ou à proximité, c'est créer les conditions du retour à un écosystème rural/local. Il s'agit tant de revitalisation locale, d'émergence/maintien de commerce de proximité, du développement social et associatif, etc... ; Développement local renforcé par plusieurs facteurs :

- La hausse de la demande de service et de commerce ;
- L'engagement local d'une partie du temps du salarié au bénéfice de la « collectivité » au sens large : temps personnel, associatif, municipal,... ;
- La présence de compétences « en journée » au bénéfice des collectivités.

C'est l'exemple de la démarche engagée entre la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et l'AMRF pour identifier parmi les 10 000 agents FTP Ville de Paris qui habitent à la campagne, un potentiel de compétences mobilisable occasionnellement sur demande et avec le volontariat pour le bénéfice de projets locaux entravés du fait d'un déficit d'ingénierie. Le cas vaut bien entendu pour le privé comme le pratique d'ailleurs certains au travers du mécénat de compétence.

Des ruralités diverses

L'AMRF propose également dans la typologie des réponses à apporter de distinguer les situations des configurations rurales : les mobilités à 2 h d'une métropole des territoires et d'autres beaucoup plus éloignés (hors TGV) et dont l'intérêt touristique n'est pas certain et dans un contexte où les nomades créatifs sont très exigeants.

Enfin, la démonstration d'un repeuplement des campagnes n'est plus à faire pour lequel la relocalisation d'activités nouvelles, différentes des commerces d'antan et de l'artisanat délocalisé en zones denses.

Il est donc nécessaire de lier la création de tiers-lieux à la question de son animation, des liens avec les mairies, les maisons de services publics, et les activités qui peuvent être immédiatement associées à la création d'un tiers-lieu : boutique multi-services, ressourcerie, recyclerie, équipement culturel, social...

En milieu rural, l'art de mixer utilement les choses est largement répandu permettant souvent d'envisager dès le départ la diversité des activités que l'on pourrait trouver dans les tiers-lieux et en proximité immédiate.

Les conditions du développement

- Deux grands thèmes se dessinent même si de manière plus large, l'évolution du regard de tout un chacun sur la ruralité peut accélérer le phénomène.

1. L'accompagnement aux porteurs de projets publics et privés

Les porteurs de projets. Il semble plus pertinent d'accompagner (voire susciter) les initiatives de ceux qui en ont besoin (indépendants, télétravailleurs, etc...). C'est ainsi qu'apparaît la nécessité et l'opportunité d'associer les élus, premiers interlocuteurs pour accompagner le projet à "monter" avec eux. C'est sans aucun doute le plus pertinent pour trouver le lieu, identifier les besoins et lever les budgets.

Un des enjeux est de cibler la communication vers les "utilisateurs potentiels" : entreprises, indépendants, et salariés par des campagnes dans les entreprises actuelles ou à l'amorce de créations (dans les incubateurs, les pépinières,...). Puis les élus, sur un angle différent d'accompagnement et des moyens mis à sa disposition. Ce qui en fait un mode collaboratif à tous les points.

Le cas des maires. Nombre d'entre eux ont l'intuition, voire innovent, d'autres sont rétifs, ou plus généralement circonspect. Il y a donc un préalable sur l'information et la sensibilisation. Mais là n'est pas l'essentiel.

Un besoin d'accompagnement à l'émergence du projet et d'ingénierie. Nombre d'élus savent que cette forme pourrait être fertile. Mais comment démarrer ? Qui interpeller ? Comment et avec quelle légitimité interpeller des employeurs qui se situent à des dizaines de kilomètres ? Comment susciter l'implication des employeurs et des salariés. Comment recenser les télétravailleurs potentiels ?

Cela suppose la mise à disposition d'une ingénierie « agile », extérieure en grande partie, et potentiellement locale sous réserve de favoriser une forme de « gpec rurale » permettant aux élus d'identifier des opérateurs compétents pour aider au projet afin de qualifier la pertinence d'un besoin et d'acteurs identifiés en amont de la réalisation d'un projet.

L'ingénierie pourrait être présente temporairement, au démarrage, dans l'accompagnement l'émergence et la configuration de la solution de gestion ou à certains temps de la démarche.

Ceci doit accompagner l'émergence de formes de tiers-lieux qu'il convient de ne pas normer de façon à permettre une diversité de projets.

Il convient également d'accompagner la valorisation des lieux existants. Ces lieux ont vocation à assurer une dimension inclusive, en lien avec l'existant, le commerce local, les services publics et l'animation associative. Un des objectifs est de ne peut pas continuer de mettre les actifs dans des zones d'activités déconnectées des centre bourg et des commerces.

Cette ingénierie exogène pourrait être stimulée et sollicitée dans le cadre d'un ensemble ou d'une fédération des projets comparables ou par des opérateurs privés mobilisables. Bref, ne s'interdire aucune forme de

Stimuler l'émergence. Démultiplier les initiatives suppose de faire franchir le cap de l'intuition à l'idée.

→ La Mission pourrait utilement préconiser des « missions de sensibilisation » durant l'année 2018 et 2019 via les réseaux d'élus comme l'AMRF pour favoriser la prise de conscience de cette forme d'implication des élus dans l'amélioration de la qualité de vie. Livraison d'un kit à destination des communes pour sensibiliser les habitants. L'équivalent dans les entreprises est également à développer pour favoriser la « demande ».

2. L'évolution des mentalités dans le monde du travail

Il est fréquent de classer dans deux dimensions essentielles distinctes : soit il s'agit d'actifs, isolés et autonomes dans leur forme d'organisation intéressés à utiliser des locaux partagés, sans tutelle. Des **professions indépendantes** sont aussi des usagers du coworking. Soit des « télétravailleurs », employés d'entreprises dont le siège social est situé à une distance qui permet de penser que l'intérêt partagé de l'employeur et du salarié facilite une activité, de manière partielle, au domicile du salarié ou dans un « tiers-lieux ».

La présence de **micro-entreprises** dans les tiers-lieux est essentielle. De nombreux métiers, liés au numérique, mais pas seulement, sont des opportunités pour mutualiser des lieux.

Ces formes de travail, pour les salariés restent très minoritaires. Pour autant, la généralisation progressive d'un bon débit (2025), d'une bonne couverture mobile (2022), - mais aussi du fixe – permet de penser que la « demande » de ces formes va aller croissant. A une condition, que les employeurs et les salariés soient accompagnés vers la libération des freins.

Pour les salariés, la démarche doit rester volontaire pour éviter les formes de « désocialisation » craintes par certains mais les conséquences sur le temps de route diminué, la baisse des risques et des coûts (hausse du gazole) sans omettre le « luxe » d'organiser sa journée différemment, ...

Pour les employeurs, l'argument principal tient moins dans la gestion RH que dans la gestion de l'immobilier. Les exemples montrent que l'employeur préfère réduire la charge du loyer ; s'il est propriétaire, il peut louer des espaces non utilisés, s'il est locataire, il peut louer ailleurs et moins cher qu'à la ville. Dans les deux cas, il est gagnant. Enfin, les bienfaits, pour les employeurs, sur la productivité des collaborateurs "télétravailleurs" ne sont plus à démontrer mais à diffuser comme le rappelait une étude de la Caisse des Dépôts en fait la démonstration.

Un facteur exogène : le prix du carburant plus élevé à la campagne, et l'absence d'alternative fiable durable en matière de mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle.

Mais aussi

L'accès au numérique (FTTH et Mobile) est parmi les conditions « nécessaires » mais pas suffisantes pour parler comme les mathématiciens.

Le modèle économique

La question du modèle est clé et facteur de la densité d'acteurs et d'utilisateurs. Plus cette forme d'emplois sera autorisée et favorisée par les employeurs, plus localement les initiatives sporadiques puis associatives auront de chance de se consolider par la simple augmentation du nombre de salariés motivés à organiser une solution locale.

Se pose dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, l'enjeu d'une forme de péréquation et par ailleurs d'une contribution économique des employeurs (voir infra).

Financement

Et si

1 – On versait une part de la CVAE proratisée pour financer le télétravail en milieu rural ?

Sur la base d'un % forfaitaire de temps de travail réalisé, il pourrait être utile sous la forme d'une ponction d'une part de la CVAE des entreprises de la reverser à une caisse nationale servant à financer l'ouverture et le fonctionnement des tiers lieux ruraux. L'enjeu, favoriser le télétravail dans une logique de contribution à la non mobilité et à la production de richesse localisée dans les zones rurales. Le temps de travail du salarié qui reste dans les environs de son domicile contribue à créer de la richesse pour l'entreprise. Cette richesse est produite depuis un lieu, « tiers » autre que le siège de l'entreprise. Or celle-ci, souvent polarisée en ville, reverse de la CVAE qui est majoritairement reversée aux zones urbaines alors que nombre de salariés viennent de loin y travailler sans que leur collectivité d'accueil en bénéficie directement.

2 – On valorisait le non déplacement professionnel ?

Ne pas prendre sa voiture tous les jours, c'est moins d'usure de la voirie, moins de congestions urbaines, moins de pollution, donc un impact positif pour la société dans son ensemble. Pourquoi ne pas valoriser cette plus-value sociétale dans le fait de ne pas utiliser sa voiture ? Des prototypes émergent.

3 – Aider les entreprises « et en même temps » les collectivités rurales

Le contexte imposé aux collectivités par l'Etat (écarts de dotation injustifiés, baisse des dotations, insuffisance des outils alternatifs), oblige la Mission à flécher des aides aux collectivités rurales, pour soutenir l'ingénierie et le déploiement des infrastructures et l'animation.

L'AMRF

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité.

Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

L'AMRF est un représentant incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux. www.amrf.fr // @maires_ruraux //

La ruralité, une chance pour la France

#macommuneestutile